

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des municipal</p> <p>Séance du jeudi 28 mars 2019</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 19 mars 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 28 mars 2019 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Patrick Falcoz, Maire-Adjoint.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 07</p> <p>Votants : 09</p> <p>Délibération n°D_2019_03_28_03</p>	<p>Etaient présents : M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Aurélien Chainé à M. Alain Chamossot, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier à M. Alain Cartier</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Extension BT – Pré gaillard (opération n°19/086/CO/REE)

Hors de la présence de Monsieur le Maire, M. Patrick Falcoz, Maire-Adjoint, informe l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'extension électrique BT au lieu-dit Pré Gaillard. Il présente le devis n°19/086/CO/REE du 06 mars 2019 et le plan correspondant transmis par Energie et Services de Seyssel. Il précise que la facture définitive sera établie avec les prix unitaires définitifs obtenus, suite à mise en concurrence, et en tenant compte des quantités réellement employées et constatées sur le terrain.

Après en avoir délibéré, par 7 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

* **DECIDE D'INSCRIRE** ces travaux au programme du Syndicat d'Electricité de Seyssel subventionné à 40.00% sur le montant H.T.,

* **APPROUVE** le devis n°19/086/CO/RER du 06 mars 2019 présenté par Energie et Services de Seyssel, à savoir :

Montant total H.T. :	28 380.48 €
TVA 20.0% :	5 676.10 €
Montant total T.T.C. :	34 056.57 €
Montant de la subvention :	11 352.19 €
Dépense pour la commune (T.T.C.) :	20 433.95 €

* **AUTORISE** Monsieur le Maire-Adjoint à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

* **DIT** que la facture définitive sera établie avec les prix unitaires définitifs obtenus, suite à mise en concurrence, et en tenant compte des quantités réellement employées et constatées sur le terrain.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 2 avril 2019</p> <p>Et de la publication le : 2 avril 2019</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 2 avril 2019</p> <p>Le Maire-Adjoint,</p> <p>Patrick FALCOZ</p>
--	---


